

La vie de l'Ecole FREINET

Réponse de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la question posée par M. Nayrou, sénateur le 25 Juin 1963

par C. Freinet

La vie de notre Ecole Freinet reste très difficile.

En fin d'année scolaire, nous avons alerté nos amis et nos Délégués Départementaux pour une intervention au Parlement, en vue d'obtenir :

— l'autorisation pour nous de choisir notre personnel ;

— Trois instituteurs et un directeur adjoint pour le fonctionnement normal de notre école expérimentale.

Mais cette action a été gênée du fait qu'avec la nouvelle législation, les parlementaires n'ont plus l'initiative des projets de loi. Il y a seulement eu deux questions écrites déposées l'une par M. Delorme au nom du groupe socialiste et l'autre par M. Joseph Perrin.

Le Ministre n'y a pas encore répondu.

Par contre une nouvelle intervention du Sénateur Nayrou nous a valu le 25 juin une réponse intéressante de M. le Secrétaire d'Etat, Paul Dumas, représentant le Ministre. Nous voudrions en donner ici un rapide résumé.

Le Ministre révèle en effet le contenu que j'ignorais du rapport de l'IG Le Lay qui avait visité notre Ecole il y a deux ans dans des conditions qui ne nous paraissaient pas très rassurantes. Voici ses conclusions :

« Malgré le renom de M. Freinet et du mouvement pédagogique qu'il représente

en France et hors de France, il faut bien reconnaître que son école ne répond pas à ce que j'en attendais. En dépit de son cadre idéal et de résultats sur le plan éducatif — surtout pour les inadaptés — qui ne manquent pas d'intérêt, elle donne l'impression de végéter, faute de moyens et de spécialistes ».

C'est hélas ! bien exact. Notre Ecole, qui n'a jamais bénéficié d'aucune subvention a toujours été pauvre et elle le reste et c'est miracle que de cette misère soient nées tant de réalisations qui marquent désormais la pédagogie de notre pays.

Mais l'administration devrait sentir qu'elle ne s'honore pas en laissant ainsi végéter une entreprise dont elle reconnaît l'importance.

Quelles solutions trouver ? Le Secrétaire d'Etat en cite quelques-unes à la suite du rapport Le Lay.

« S'il était possible d'intégrer l'Ecole à l'Education Nationale — deux maîtres de l'enseignement public n'y exercent-ils pas déjà ? — et que M. Freinet s'y prête, je proposerais volontiers cette mesure, ajoutait toujours l'Inspecteur général. L'Ecole Freinet pourrait ainsi devenir une de nos Ecoles expérimentales ».

Le rapport parlait même de l'éventualité d'une subvention que nous accepterions seulement si elle ne doit pas aller à l'encontre de notre indispensable liberté de recherche et d'expérimentation.

« Quant à la demande d'augmentation du nombre des maîtres elle ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'une remise en ordre généralisée de l'établissement équivalent à son intégration ».

Et le Secrétaire d'Etat conclut :

« Il semble, Mesdames et Messieurs, que cette solution (d'Ecole expérimentale) pourrait cependant être adoptée si l'état de l'internat était amélioré et si M. Freinet acceptait de voir le fonctionnement de son établissement contrôlé dans les mêmes conditions que celui des autres écoles expérimentales ».

J'ai écrit à M. le Ministre que j'acceptais ce contrôle.

« Le problème des personnels enseignants mis à la disposition de M. Freinet, dit encore le Secrétaire d'Etat, pourrait être résolu d'une manière plus satisfaisante si ceux-ci étaient des volontaires nommés sur le plan national, autant que possible parmi les adhérents du mouvement coopératif de l'Ecole Moderne. Les maîtres participent en effet à une expérience qui comporte des exigences particulières en ce qui concerne les horaires et les méthodes ».

Même réponse encourageante pour ce qui concerne un troisième et éventuellement, un quatrième poste :

« L'opportunité d'une telle création, dit le Ministre, pourrait cependant être retenue s'il était estimé souhaitable de doter l'Ecole Freinet de moyens plus importants que ceux dont disposent les autres classes de plein air et surtout si le caractère d'Ecole expérimentale pouvait être officiellement reconnu ».

En conséquence, nous avons demandé à M. le Ministre :

— de vouloir bien reconnaître l'Ecole Freinet comme Ecole expérimentale officielle de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne ;

— d'accepter que nous choissions nos éducateurs parmi les membres volontaires de notre mouvement, de quelque région de France qu'ils soient.

— que soient ouverts un poste supplémentaire d'instituteur et un poste de directeur adjoint.

M. le Sénateur Nayrou et nos amis parlementaires sauront intervenir le cas échéant pour que les promesses ministérielles deviennent réalité.

C. F



RÉALISATIONS SONORES A LA RTF

Mardi 24 Septembre - France I Paris-Inter :

Au cours de « Interdisque-Magazine » 22 h 15-23 h, présentation de la BT Sonore 809 « Paris Champagne », évoquant les échanges interscolaires entre petites classes et la place de l'enregistrement magnétique.

Samedi 28 Septembre - France II

« Aux quatre vents », 13 h 50 - 14 h 10 :

En Antarctique avec P.E. Victor. Extraits de la BT Sonore 815. Un document exceptionnel, de grand intérêt.

Si vous voulez profiter des 12 diapositives couleur inédites qui accompagnent ce document sonore évoquant la vie des expéditions polaires françaises et l'univers fantastique de l'Antarctique, commandez la BT Sonore 815: 19 F (dernier service de l'abonnement 1962-63).